côté rivière le Furan

Magazine du contrat de rivière Furan et affluents _ Juillet 2010 _ Numéro 4

Le contrat de rivière prolongé
page 2

DOSSIER

Objectif "zéro phyto"
page 4

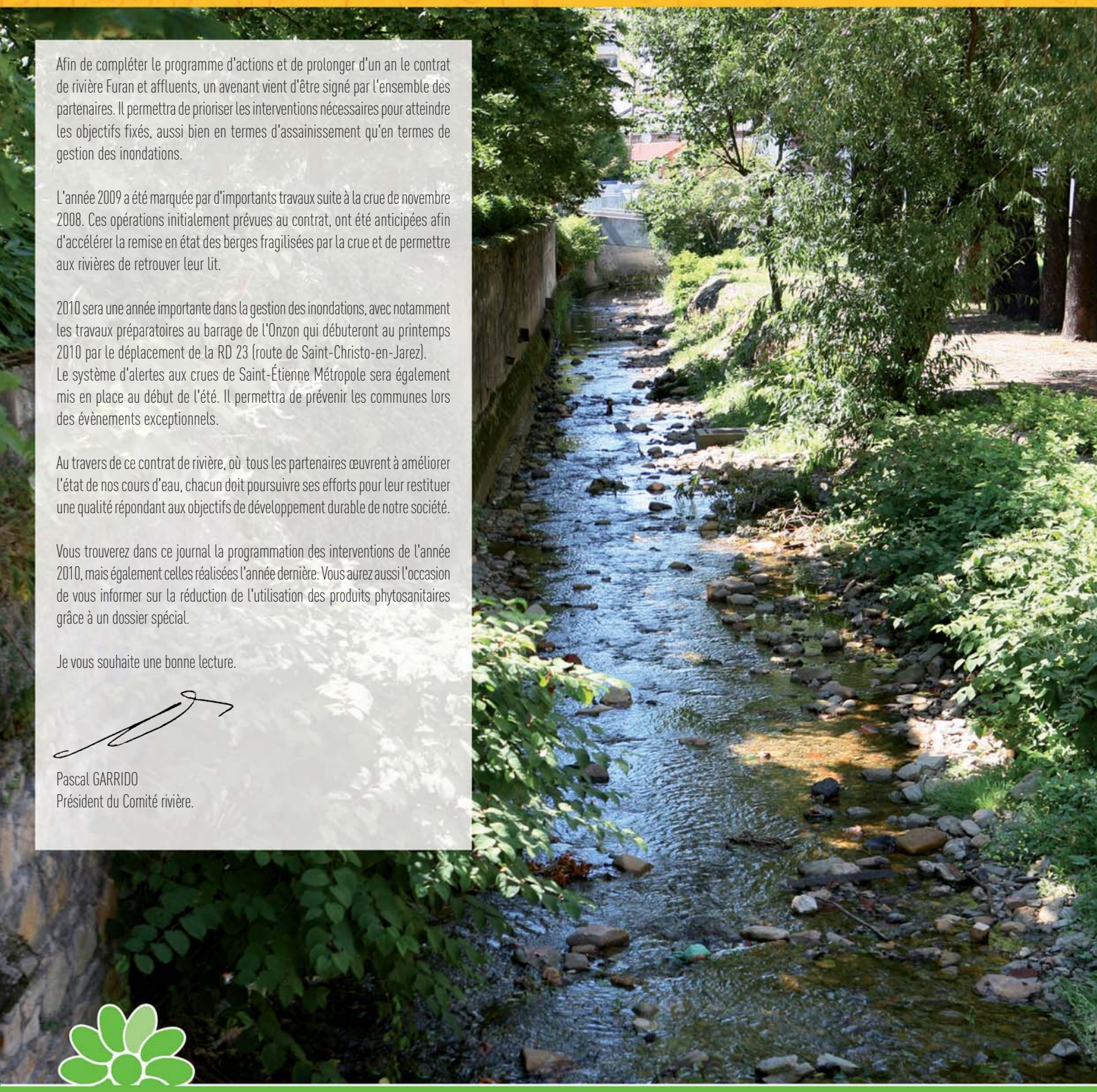

Afin de compléter le programme d'actions et de prolonger d'un an le contrat de rivière Furan et affluents, un avenant vient d'être signé par l'ensemble des partenaires. Il permettra de prioriser les interventions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, aussi bien en termes d'assainissement qu'en termes de gestion des inondations.

L'année 2009 a été marquée par d'importants travaux suite à la crue de novembre 2008. Ces opérations initialement prévues au contrat, ont été anticipées afin d'accélérer la remise en état des berges fragilisées par la crue et de permettre aux rivières de retrouver leur lit.

2010 sera une année importante dans la gestion des inondations, avec notamment les travaux préparatoires au barrage de l'Onzon qui débuteront au printemps 2010 par le déplacement de la RD 23 (route de Saint-Christo-en-Jarez).
Le système d'alertes aux crues de Saint-Étienne Métropole sera également mis en place au début de l'été. Il permettra de prévenir les communes lors des évènements exceptionnels.

Au travers de ce contrat de rivière, où tous les partenaires œuvrent à améliorer l'état de nos cours d'eau, chacun doit poursuivre ses efforts pour leur restituer une qualité répondant aux objectifs de développement durable de notre société.

Vous trouverez dans ce journal la programmation des interventions de l'année 2010, mais également celles réalisées l'année dernière. Vous aurez aussi l'occasion de vous informer sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires grâce à un dossier spécial.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Pascal GARRIDO
Président du Comité rivière.

Bergeronnette des ruisseaux

© LPO / F. Cahez

côté rivière

Le contrat de rivière prolongé

L'avenant au contrat de rivière Furan et affluents a été signé le 16 septembre 2009 par l'ensemble des partenaires.

Cet avenant permet la prolongation d'un an du contrat de rivière, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

L'AVENANT EN QUELQUES CHIFFRES

L'enveloppe financière globale du contrat est portée à 34 360 354 € HT, grâce à une augmentation de près de 8 millions d'euros, répartie sur les 3 volets suivants :

- Rendre une qualité des eaux compatible avec les fonctions et les usages des cours d'eau (volet A) = 51 % du budget.
- Restaurer, maîtriser et valoriser les cours d'eau (volet B) = 45 % du budget.
- Assurer une gestion pérenne des cours d'eau (volet C) = 4 % du budget.

Au titre du contrat, 130 opérations de restauration des cours d'eau devraient être réalisées sur le bassin versant, grâce aux subventions versées par les partenaires financiers qui s'engagent auprès des collectivités à hauteur de :

- 5 371 269 € pour l'État, au titre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI Furan),
- 5 068 503 € pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- 1 877 114 € pour le Conseil Général de la Loire,
- 1 396 397 € pour la Région Rhône-Alpes.

130 opérations de restauration des cours d'eau d'ici fin 2011

rivière.
riverains.
réalisations.

Les opérations 2009 marquées par la crue

VOLET A, ASSAINISSEMENT

- **Saint-Christo-en-Jarez, La Talaudière, Saint-Priest-en-Jarez et Andrézieux-Bouthéon :** plusieurs **opérations de mise en séparatif** ont été réalisées sur ces communes. Elles permettent d'améliorer la collecte des eaux usées en les séparant des eaux pluviales.
- **Saint-Genest-Lerpt :** la commune a réalisé une extension de réseau. L'objectif est de **collecter les eaux usées** d'un hameau fonctionnant jusqu'alors avec un assainissement non collectif défaillant.
- **Villars :** la commune a mis en place des **cuves de rétention** pour collecter l'eau de pluie nécessaire au nettoyage des véhicules du centre technique.

À titre d'information, une toiture de 100 m² permet de récupérer environ 70 m³ d'eau par an.

VOLET B, GESTION DES INONDATIONS

Réhabilitation des berges

- **Sorbiers et La Talaudière :** suite à la crue du **1er novembre 2008,** des opérations de remise en état des berges ont été réalisées sur l'Onzon par les équipes de Saint-Étienne Métropole et des entreprises.

Aménagement des Berges de l'Onzon

- **Saint-Just-Saint-Rambert et Andrézieux-Bouthéon :** des travaux d'aménagement de berges ont également été réalisés sur le Furan par la Communauté d'Agglomération Loire Forez (Saint-Just-Saint-Rambert) et sur le secteur de la Fabrique par le SIMA Coise-Furan (Andrézieux-Bouthéon).
- Plusieurs opérations d'abattage d'arbres ont eu lieu afin de **supprimer le risque d'embâcle.**

Découverture de rivière

Saint-Étienne : la **découverture du Furet** a débuté au mois de juin 2009 avec la création d'un nouveau lit pour ce cours d'eau. Cette opération se terminera à l'automne 2010 par la déviation du Furet rendue possible grâce à la déconstruction des anciennes papeteries du Valfuret. Ceci permettra à la rivière de retrouver **un lit à ciel ouvert au sein d'un parc paysager** qui sera réalisé par la Ville de Saint-Étienne.

Le Furet à ciel ouvert

Autres aménagements

- Un **"piège à embâcles"** a été réalisé au printemps 2009 par la Ville de **Saint-Étienne**. Ce dispositif consiste à bloquer les arbres et autres objets flottants afin d'empêcher des embâcles de se former en amont de la zone urbanisée.
- La Ville de **Saint-Étienne** a également **remis au gabarit le pont des Mouliniers** dans le secteur de Valbenoîte, afin de laisser passer un débit d'eau équivalent à celui du Furan en ville.
- **Saint-Héand :** La commune a **réaménagé le plan d'eau du Malval** afin de dévier la rivière dans un chenal à l'extérieur de ce barrage, répondant ainsi aux obligations de la loi sur l'eau.

VOLET C, ANIMATION

Les animations scolaires ont permis de sensibiliser 70 classes de primaire. Le journal de la rivière a été également distribué à l'ensemble de la population du bassin versant.

DOSSIER

côté rive

Réduction de l'utilisation des phytosanitaires

Les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides…) sont des produits minéraux ou organiques destinés à détruire ou à freiner la croissance des végétaux indésirables et des organismes jugés nuisibles (insectes et champignons parasites, herbes indésirables).

Durée de vie des produits phytosanitaires

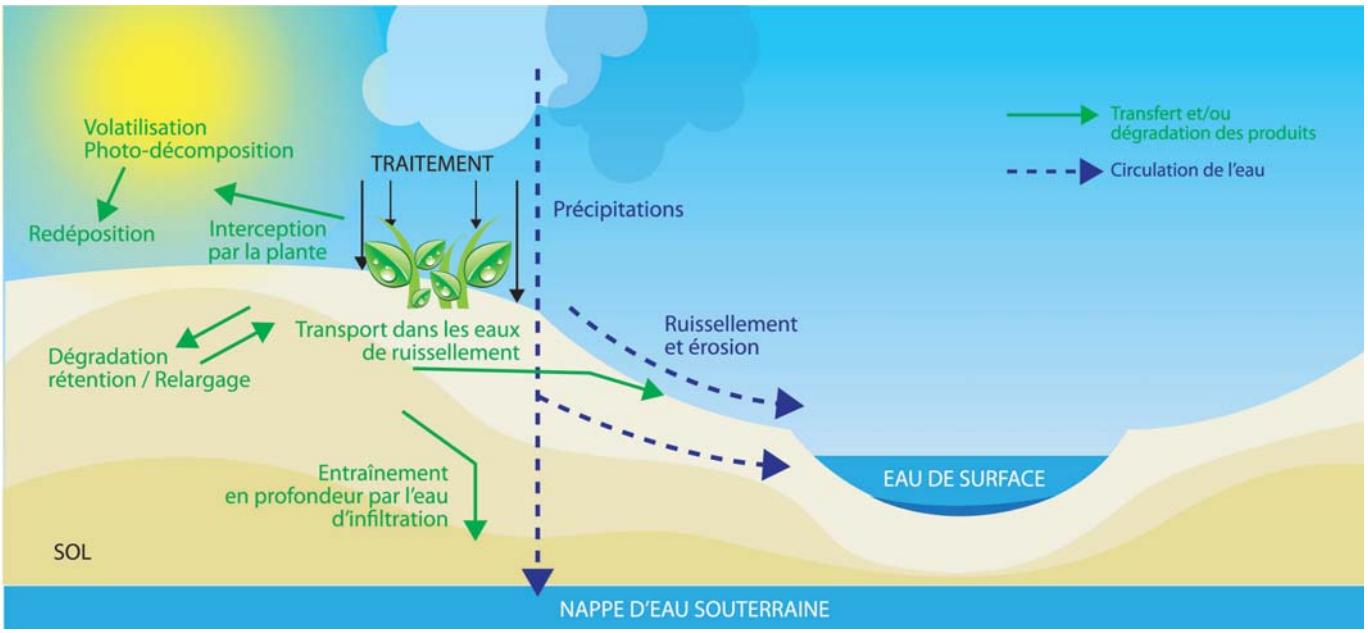

VOUS AVEZ DIT "PHYTOSANITAIRES" ?

Ils sont utilisés en quantité importante dans différents domaines d'application : en premier lieu l'agriculture, mais aussi pour l'entretien des routes et des voies ferrées et divers usages privés (jardinage, traitement des locaux...).
Une faible partie des produits phytosanitaires est absorbée par les plantes et le reste est soit stocké dans le sol avec une dégradation plus ou moins longue, soit entrainé par le vent et la pluie dans les cours d'eau.

RÉDUIRE L'UTILISATION DES PHYTOSANITAIRES

La communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole, vient de lancer une étude visant à réduire l'utilisation des phytosanitaires sur le bassin versant du Furan pour **retrouver une bonne qualité de l'eau**.

Les objectifs de cette étude sont d'évaluer les risques de pollution, de diagnostiquer les pratiques d'utilisation, de définir un programme d'actions et de sensibiliser les différents acteurs à l'utilisation des phytosanitaires et leur impact sur l'environnement.

Cette étude sera suivie d'une deuxième phase portée par les communes, notamment l'achat de matériel alternatif afin de **diminuer l'usage des produits chimiques**.

Pourquoi éviter d'utiliser les phytosanitaires ?

- répondre à la réglementation : directive européenne, plan Ecophyto 2018 axe 7 : "Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole",
- protéger les eaux et les sols,
- protéger les utilisateurs et les usagers,
- protéger la faune et la flore.

0 phytos, c'est l'objectif que se sont fixés les collectivités

Quelles techniques alternatives aux phytosanitaires ?

- le désherbage mécanique (manuel ou mécanisé),
- le désherbage thermique (gaz, vapeur, mousse),
- l'utilisation de paillage ou de plantes couvre-sol afin de limiter la pousse des plantes spontanées,
- l'utilisation d'auxiliaires biologiques dans la lutte contre certains ravageurs (larves de coccinelles contre les pucerons par exemple),

- la conception d'ouvrages peu consommateurs de produits phytosanitaires (par exemple en semant des végétaux aux pieds des arbres...),
- un changement des pratiques (choix des espèces plantées, des combinaisons de plantes).

TOUS CONCERNÉS

Du coté des collectivités

Grâce à l'étude en cours, les collectivités du bassin versant vont accentuer leurs efforts pour tendre vers **l'objectif "Zéro phyto"** pour l'entretien des espaces verts, des voiries et autres biens publics.

Du côté des jardiniers

Les jardiniers amateurs sont, eux aussi, des consommateurs de phytosanitaires. Trop souvent, des surdoses sont répandues par manque de formation et/ou de sensibilisation sur l'usage et les dangers de ces produits.
Un important travail de sensibilisation et de communication est à réaliser afin de diminuer l'usage de ces produits par l'ensemble des utilisateurs.

Si aujourd'hui les collectivités montrent l'exemple, il faut également que tous les jardiniers participent à cet effort afin de préserver notre environnement et nos rivières.

Témoignage

Ville de Saint-Étienne

Entretien avec Bernard Dandalet, responsable des Espaces Verts de la ville de Saint-Étienne.

Qu'est-ce qui a motivé un changement de gestion des espaces verts ?

"Un état des lieux assez préoccupant a été réalisé en 2005. La commune polluait environ 18 millions de m^3 d'eau, soit 400 km de rivière. C'est ce qui a déclenché la démarche et entrainé une gestion différente des espaces publics prenant en compte, d'une part, leur conception et, d'autre part, leur entretien."

Comment ces changements ont pu se concrétiser ?

"Dans un premier temps, un plan de désherbage phytosanitaire a été réalisé avec notamment une part importante de formations des agents sur les pratiques, les produits, les risques et la sécurité… avec l'objectif de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. À l'usage, il s'est avéré difficile de traiter les zones définies tout en conservant une distance nécessaire avec les exutoires d'eaux pluviales (caniveaux). Cela poussait à une autre attitude, que mes agents ont assez bien acceptée : passer au "Zéro phyto". Pour cela, nous avons mis en place un quartier pilote. Par ailleurs, une communication a été réalisée en interne auprès des élus et des services mais aussi auprès de la population afin d'expliquer la démarche et de la faire accepter."

La qualité des espaces verts est-elle différente ?

"En 2007-2008, le quartier "le Soleil" a été choisi comme pilote. En 2009, l'ensemble des agents de la ville n'ont plus utilisé de produits phytosanitaires. Aujourd'hui et après 4 ans de pratique, la qualité des espaces verts n'a rien à envier à celle où les produits phytosanitaires étaient utilisés ! L'image de la ville a changé et le regard que nous lui portons aussi. Beaucoup d'habitants apprécient de voir pousser l'herbe au pied des arbres ou sur certains trottoirs. La ville devient plus verte, à condition que ces espaces ne soient pas jonchés de papiers gras et qu'un entretien soit réalisé régulièrement."

Quelles opérations en 2010 ?

VOLET A, ASSAINISSEMENT

Séparation des eaux de pluie des eaux usées

Plusieurs communes poursuivent leur programme de travaux afin d'améliorer la collecte et donc le traitement des eaux usées. **Ainsi, Villars, Le Bessat, Sorbiers, Saint-Héand, Andrézieux-Bouthéon et La-Tour-en-Jarez** vont créer de nouveaux réseaux dans le but de séparer les eaux usées des eaux pluviales.

Extension de réseaux

Les communes de **Saint-Héand et La Fouillouse** raccorderont plusieurs hameaux au réseau collectif.

Études

Saint-Étienne Métropole pilote deux études. Une première sur la réduction des pollutions par les phytosanitaires et une seconde visant à diminuer la pollution industrielle sur l'ensemble du bassin versant.

VOLET B, GESTION DES INONDATIONS

Pont de la Chazotte (La Talaudière) : suite à la crue de novembre 2008, la communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole a décidé de modifier le pont de la Chazotte et ses berges suite aux nombreux dégâts des secteurs amont de l'Onzon. Les travaux seront réalisés en 2011.

Secteur de Ratarieux à Villars : afin de diminuer les risques d'inondation sur ce secteur, Saint-Étienne Métropole a fait l'acquisition de l'ancien magasin Leroy Merlin en vue d'une déconstruction. Une zone d'expansion de crue va être réalisée à la place du bâtiment, comportant un dispositif de piège à embâcles afin d'éviter que les arbres et autres branches n'obstruent la rivière et les ponts.

Ancien site du magasin Leroy Merlin à Ratarieux

Saint-Just-Saint-Rambert et Andrézieux-Bouthéon :

- sur la partie aval du Furan, une opération conjointe Loire Forez - SIMA Coise Furan va créer un champ d'expansion des crues sur une zone aujourd'hui utilisée en plate-forme de stockage industriel. Ces travaux de décaissement, sur une surface de près d'un hectare, vont diminuer la hauteur d'eau sur le lotissement “les Séquoias” lors des crues importantes.
- parallèlement, un tronçon de la rivière sera restauré en techniques végétales. Le projet est conçu en partenariat avec Saint-Étienne Métropole au titre de l'animation du Contrat de Rivière.

Emplacement du barrage de l'Onzon

Barrages écrêteurs de crue sur le Furet (Saint-Étienne) et l'Onzon (Sorbiers) : des réunions publiques ont eu lieu fin 2009 pour expliquer le projet aux populations concernées. Les enquêtes publiques vont être lancées en 2010 afin de démarrer les travaux au plus tôt dès l'obtention des autorisations administratives. Les travaux préparatoires au barrage de l'Onzon ont démarré avec le déplacement de la RD23 réalisé par le Conseil Général.

VOLET C, ANIMATION

Les animations scolaires ont à nouveau été dispensées à 70 classes de primaire sur l'ensemble du bassin versant.

76 000

euros d'amende pour l'auteur d'une pollution de l'eau

côté rivière

STOP aux pollutions

LA RIVIÈRE N'EST PAS UNE POUBELLE !

Les déchets sont de plus en plus nombreux aux abords des rivières et il est inconcevable que cela perdure.
Un papier jeté par terre, va se retrouver dans la rivière via le réseau d'eaux pluviales.
Tous les efforts des collectivités locales pour améliorer la qualité des rivières s'en trouvent alors anéantis.
Chacun doit se sentir responsable et doit jeter ses déchets dans les poubelles ou les apporter en déchèteries qui sont conçues à cet effet et non plus dans la rue.

Pollution au fioul dans l'Isérable à Saint-Étienne

DU FIOUL DANS NOS RIVIÈRES

Depuis la mise en service du collecteur d'eaux usées entre Saint-Étienne et Saint-Priest-en-Jarez, permettant de transférer les eaux usées par des canalisations et non plus par le Furan, des pollutions au fioul ont été recensées. Les avaloirs, les caniveaux ou encore les grilles d'évacuation, sont directement connectés à la rivière. Il ne faut donc pas y déverser des déchets ménagers, des huiles de vidanges...

QUELLES SANCTIONS ENCOURUES ?

Le Code de l'environnement prévoit les infractions et les peines applicables :

- **Article L 216-6 :** l'auteur d'une pollution des eaux est passible d'une peine de 2 ans d'emprisonnement et de 76 000 € d'amende,
- **Article L 432-2 :** l'auteur de la pollution de l'eau ayant entraîné la mortalité de poissons, ou nui à leur nutrition ou à leur reproduction, est puni de 2 ans d'emprisonnement ou de 76 000 € d'amende.

côté rivière
côté rive

Questions travaux...

... EN RIVIÈRE

Les travaux en rivière, qu'ils soient réalisés par la collectivité ou par le propriétaire, sont soumis à une réglementation et doivent être effectués dans le respect de l'environnement.

Si vous souhaitez intervenir sur un cours d'eau, ou sur ses berges, ou même sur son lit majeur (zone inondée en cas de crue), il est nécessaire d'accomplir les formalités administratives auprès de la Direction Départementale des Territoires (service Police de l'eau) avant de procéder au démarrage des travaux.

Vous pouvez également solliciter pour avis et conseil, les services rivière de Saint-Étienne Métropole, du SIMA Coise, de la Communauté d'Agglomération Loire Forez et de la Communauté de Communes des Monts du Pilat suivant le lieu de vos travaux.

Direction Départementale des Territoires, Service Police de l'eau	**04-77-81-48-48**
Cellule rivière Saint-Étienne Métropole	**04-77-34-53-80**
SIMA Coise Furan	**04-77-52-54-57**
Cellule rivière Loire Forez	**04-77-50-91-56**
Communauté de Communes Monts du Pilat	**04-77-39-69-21**

Aménagement des berges de l'Onzon en techniques végétales

... SUR LES BERGES

Il existe différentes techniques de protection des berges :

- **les méthodes d'enrochement,** jusque-là couramment utilisées, protègent les berges par la constitution d'un mur de blocs de pierre. Cette technique présente des risques d'instabilité dans le temps notamment à la suite des crues, génère des problèmes d'artificialisation des berges et une augmentation des vitesses à l'aval...
- **les techniques végétales,** plus respectueuses de l'environnement et plus efficaces dans le temps constituent une bonne alternative. Elles permettent une meilleure stabilisation des berges tout en augmentant la biodiversité du milieu aquatique. Ces techniques sont également moins contraignantes vis-à-vis de la réglementation et souvent moins coûteuses.

LES ACTEURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Saint-Étienne Métropole

Service Environnement
Cellule Rivière en charge de l'animation
du Contrat de rivière Furan et affluents
35, rue P. et D. Ponchardier
BP 23
42009 Saint-Étienne Cedex 02
Téléphone : 04 77 34 53 80
Télécopie : 04 77 34 53 99
Site internet : www.agglo-st-etienne.fr

Imprimé sur papier recyclé, label ImprimVert